



LES RISQUES MAJEURS À VENON

QUE FAIRE ?



6

LE RISQUE
D'ORIGINE INDUSTRIELLE



7

LE RISQUE NUCLÉAIRE
& PANDEMIQUE



8

LES MOUVEMENTS
DE TERRAIN



10

LE RISQUE D'INONDATION



12

LES FEUX DE FORÊT



13

LE RISQUE SISMIQUE



14

LE RISQUE
MÉTÉOROLOGIQUE



14

LE RISQUE
D'ATTENTAT TERRORISTE

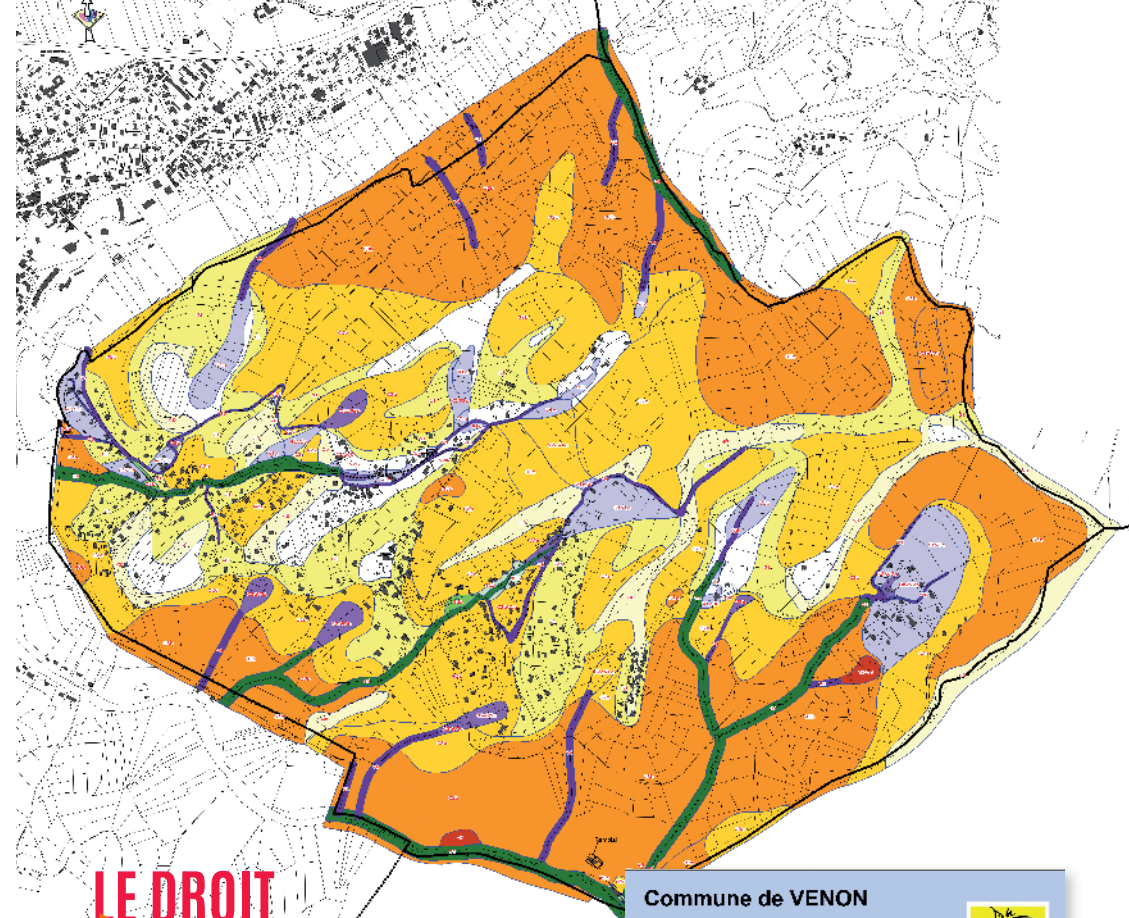


15

LES MOYENS D'ALERTE



LES RISQUES MAJEURS À VENON QUE FAIRE ?



LE DROIT À L'INFORMATION

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. » (article L125-2 du code de l'environnement).

Le préfet établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui, à partir de l'histoire des événements passés et des études effectuées, recense les communes à risque. Le DDRM d'Isère est disponible à la préfecture. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture : www.isere.gouv.fr/

Le maire établit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM).

Le DICRiM reprend les informations transmises par le préfet. Il informe les habitants de la commune sur :

- les risques naturels et technologiques majeurs encourus.
- les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre,
- les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Commune de VENON

CARTE DES ALEAS
Zonage des aléas pour observations de l'AMO RTM

Légende :

	Inondation	Inondation	Inondation	Inondation
Inondations :				
Crues rapides des rivières	0.1	0.2	0.3	0.4
Inondation de plan	1.1	1.2	1.3	1.4
Inondation prévisible en	2.1	2.2	2.3	2.4
Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels	3.1	3.2	3.3	3.4
Ravinements et ruissellements sur versant	4.1	4.2	4.3	4.4
Mouvements de terrain :				
Gissements de terrain	5.1	5.2	5.3	5.4
Aléas liés à l'hydrodynamisme	6.1	6.2		

Inondation
 Mouvement de terrain
 Aléas liés à l'hydrodynamisme

DOCUMENT PROVISOIRE

Version 1.0
Édition : 22 mai 2017
Bâtiment - A - 0000000000

Echelle : 1/5 000

LE MOT DU MAIRE

Prévenir pour mieux réagir



Chères habitantes, chers habitants,

La sécurité et la protection de nos habitants sur la commune de Venon est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur notre commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également des actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

En complément de ce travail d'information et de sensibilisation, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde ayant pour objectif d'organiser, d'alerter, de réagir en cas d'évènement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Françoise Gerbier,
Maire de Venon et Conseillère Départementale

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est caractérisé par :

- une faible fréquence (on finit par oublier).
- une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique,
- à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.
- à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la vulnérabilité.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



ALÉA

ENJEUX

VULNÉRABILITÉ

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES



NE PAS TÉLÉPHONER



ÉCOUTER LA RADIO



LIMITER VOIRE ÉVITER VOS DÉPLACEMENTS



NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS À L'ÉCOLE



NE PAS RENTRER DANS UN BÂTIMENT SINISTRÉ



SUIVRE LES CONSEILS DES AUTORITÉS



NE PAS FUMER

PRÉVOIR UN MINIMUM D'ÉQUIPEMENTS

Radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, trousse de premiers secours, couvertures, vêtements de rechange, réserves de nourritures (conserves).



LE RISQUE D'ORIGINE INDUSTRIELLE

La commune de Venon vient d'intégrer le périmètre du risque d'origine industrielle : Pont de Claix et Jarrie (pas si loin à vol d'oiseau) ont sur leur territoire plusieurs établissements classés SEVESO, risque haut.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Toxiques (émission de gaz)

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

Chacun des risques a des effets différents sur les hommes, les biens et l'environnement (brûures, pollutions...) suivant la proximité du risque. Or Venon n'est pas à proximité immédiate de ces sources de risques.

LES RISQUES MAJEURS À VENON QUE FAIRE ?



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES

- **Mettez vous à l'abri :** dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce la plus opposée à l'accident.
- **Fermez portes et fenêtres :** obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques. Eteindre la VMC si possible.
- **Ecoutez la radio :** (France Inter 89,9 ou 99,4 ; France Info 105,1 et France Bleu 98,2 ou 102,8) et le haut parleur porté par le véhicule de la mairie, des consignes vous seront données
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école :** les enseignants, les ATSEMS et les animateurs les mettront en sécurité ; ils connaissent les consignes.
- **Limitez vos déplacements.**
- **Ne téléphonez pas :** laissez les lignes à disposition des secours. Privilégiez les SMS.
- **Ne fumez pas :** afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



LE RISQUE NUCLÉAIRE

La commune de Venon se situe à proximité de la commune de Grenoble elle-même concernée par un PPI (Plan Particulier d'Intervention) nucléaire.

Se trouvent effectivement à Grenoble l'ILL (Institut Laue-Langevin) : un organisme de recherche international qui dispose d'un réacteur de recherche ; et le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) qui est engagé dans un plan d'assainissement et de démantèlement de ses 6 installations nucléaires.

De plus, la commune de Venon intègre désormais la zone à risque de Creys-Malville puisqu'elle se situe à moins de 80 km de la centrale nucléaire en cours de déconstruction.

Le risque nucléaire est donc présent sur la commune de Venon.

Le danger est la pollution accidentelle de l'air et de l'eau par les produits radioactifs.

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES

- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation,
- Fermer toutes les ouvertures,
- Prendre de l'iode sous ordre des autorités,
- Ne pas rester dans sa voiture.



LE RISQUE PANDÉMIQUE

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1, par exemple (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gov.fr).

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES

Pour la grippe aviaire :

- Signaler toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages à la DDSV (04 76 63 33 00) ou à la préfecture (04 76 60 34 00).
- Ne pas toucher aux oiseaux morts.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés mort dans un rayon de 500 mètres.

Pour la grippe A :

- Signaler tout symptôme grippal à un médecin ou au 15.
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique.
- Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.
- En cas de contagion avérée, porter un masque en permanence pour ne pas contaminer son entourage.



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Ce phénomène comprend diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure.

DES GLISSEMENTS DE TERRAIN

Il s'agit de déplacements par gravité instables. De vitesse lente, ils peuvent cependant s'accélérer en phase paroxysmale pour aller jusqu'à la rupture.

DES EFFONDEMENTS

Ils sont consécutifs de déplacements verticaux instantanés de la surface du sol par rupture brutale de cavités souterraines préexistantes, naturelles ou artificielles.

DES ÉCROULEMENTS ET CHUTES DE BLOCS

Ils résultent de l'évolution de falaises allant, selon les volumes de matériaux mis en jeu, de la simple chute de pierres, à l'écroulement catastrophique mettant en jeu des ensembles de blocs de plusieurs dizaines de m³.

DES COULÉES BOUEUSES ET TORRENTIELLES

Ce phénomène se caractérise par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Il est consécutif d'une période de forte pluviométrie.

LES RETRAITS-GONFLEMENTS DES ARGILES

Il se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

Le risque qui concerne la plus grande superficie de la commune de Venon est celui du glissement de terrain.

De grandes zones proches des frontières communales sont caractérisées par des glissements importants d'après la carte des risques. Aucune habitation ne se trouve dans ces zones de construction interdite mais de nombreuses zones à stabilité douteuse et concernées par des glissements de faible ampleur ont été révélées. Ces zones couvrent une grande partie du territoire communal et surtout concerne la majorité des habitations. Ainsi, l'ensemble de « la Faurie

», de « Grand Champ » et du « Chapon » se trouve dans ses zones de glissements de faible ampleur, où la construction est autorisée sous conditions. En Janvier 2018, suite à un épisode de fortes pluies entre novembre et janvier, plusieurs glissements de plus ou moins forte intensité ont eu lieu, notamment à la Faurie et au Puis. La Metro est intervenue pour consolider les parois du glissement et éviter des problèmes d'assainissement.

Le danger est la pollution accidentelle de l'eau par les produits, par rupture potentielle des assainissements.

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES

AVANT

- S'informer des risques et de leur localisation potentielle,
- S'informer des consignes de sauvegarde à appliquer en cas de déclenchement du phénomène,
- Signaler à la mairie :
 - L'apparition de fissure dans le sol,
 - Les modifications importantes apparaissant dans les constructions.
 - L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain).
 - L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

PENDANT

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments.
- Fuir latéralement la zone dangereuse.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement.
- Ne pas revenir sur ses pas.

APRÈS

- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments, corniches, toitures,...)
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable).



Glissement de terrain à la Faurie avec gros risque pour l'assainissement. La Métro a consolidé le talus par enrochement.



LE RISQUE INONDATION



Après la coupure de la route de Murianette par un petit ruisseau... qui peut faire de gros dégâts.

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau suite à une forte crue. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

La commune peut être concernée par plusieurs types d'inondations :

LES RUISSELLEMENTS SUR VERSANT

en montagne, lors de fortes précipitations, les eaux peuvent ruisseler sur les versants au lieu de s'infiltrer et se concentrer en bas des versants, créant des phénomènes de ravinement sur leur passage.

LES INONDATIONS TORRENTIELLES

en montagne, les effets cumulés de violents orages, de la fonte des neiges et de la pente des terrains peuvent provoquer des crues torrentielles; elles sont brutales, rapides et sont susceptibles d'entraîner un fort charriage de matériaux (arbres, cailloux,

...) pouvant causer des dégâts importants.

Plusieurs zones sont considérées comme inondables par ruissellement sur versant d'après la carte des aléas éditée en 2017 sur la commune de Venon. Des aménagements ont été effectués sur le versant au Nord de la mairie en cas de ruissellement : des rondins de bois ont été disposés au bord de la route sur des chenaux aménagés pour bloquer les potentiels blocs de rochers et protéger ainsi les habitations se trouvant en aval.

Les crues torrentielles sont aussi présentes sur la commune et ont déjà été la cause de dégâts matériels. Ainsi, une voiture a été engloutie en 2008 après le débordement d'un cours d'eau et des travaux ont ensuite été effectués avec la construction d'un muret pour protéger la route. À la Faurie, une maison a déjà été inondée par débordement d'un cours d'eau. Le risque d'inondation est donc bien présent actuellement dans la commune. En janvier 2018, une maison a été inondée au Perroud.

En Janvier 2018 toujours, la route de Murianette a été coupée par les débordements d'un tout petit ruisseau. [illustration].



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES

AVANT

A l'intérieur d'un bâtiment :

- Couper le gaz et l'électricité,
- Fermer toutes les ouvertures,
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture,
- Prévoir les moyens d'évacuation.

A l'extérieur :

- Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue,
- S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut.

PENDANT

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (radio, mairie, internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr),
- Se conformer aux directives des services de secours,
- Se réfugier sur un point haut (étages, collines),
- Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation,
- Ne pas s'engager sur une voie ou une zone inondée.

APRÈS

- Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés,
- Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
- Chauffer dès que possible.

LES RISQUES MAJEURS À VENON QUE FAIRE ?



LE RISQUE FEUX DE FORÊT

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (partie haute) est détruite. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

On distingue trois types de feux qui dépendent des caractéristiques de la végétation et des conditions climatiques :

- **Les feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus et les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible,
- **Les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation (partie supérieure de la litière, strate herbacée et ligneux bas). Ils se propagent par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes,
- **Les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Ils libèrent en

général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée.

Deux types de facteurs conditionnent le déclenchement des incendies de forêt :

Les facteurs naturels sont liés :

- Aux **conditions météorologiques** auxquelles le site est exposé : de forts vents accélèrent le dessèchement des sols et de la végétation et favorisent la dispersion du feu ; la chaleur dessèche la végétation ; la foudre est à l'origine de 4 à 7% des départs de feux,
- A l'**état de la végétation** : entretien général de la forêt, disposition des différentes strates arborées, type d'essence d'arbres (le pin sylvestre, la bruyère sont très sensibles au feu tandis que le chêne vert, le châtaigner sont plus résistants) ;
- Au **relief**, dont les irrégularités accélèrent la propagation du feu.

Les facteurs anthropiques jouent un rôle prépondérant surtout à Venon (Ecobuage, etc.) : ils sont à l'origine de 70 à 80% des déclenchements des feux de forêt.



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible,
- Si possible attaquer le feu,
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent,
- Rentrer dans le bâtiment

le plus proche,
• Fermer les volets, les portes et les fenêtres,
• Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air, (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris).
• Respirer à travers un linge humide,• Arrêter ventilation, chauffage, climatisation,
• Couper le gaz et l'électricité.

Si vous êtes en voiture :

- Ne pas sortir,
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et

allumez vos phares (pour être facilement repéré).

Votre habitation est exposée au feu :

- Ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers,
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après),
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, les éloigner du bâtiment si possible.

APRÈS

- Eteindre les feux résiduels.



LE RISQUE SISMIQUE

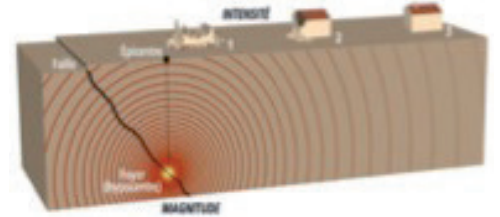
Un séisme, ou tremblement de terre, correspond à une fracturation, processus tectonique aboutissant à la formation de fractures de roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante.

Cette fracture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

LE RISQUE SISMIQUE DANS LE MONDE, EN FRANCE ET EN ISÈRE

Plus de 100.000 séismes sont enregistrés chaque année sur la surface du globe, la plupart n'étant pas ressentis par les hommes. Plus de 150 séismes ont une magnitude supérieure ou égale à 6 sur l'échelle

de Richter (c'est-à-dire potentiellement destructeur). La France métropolitaine est considérée comme ayant une sismicité moyenne en comparaison de celle d'autres pays du pourtour méditerranéen. Ainsi, Un séisme d'intensité VII s'est ainsi produit à Annecy en 1996, causant 61 millions d'€ de dégâts.



LE RISQUE À VENON

Le territoire français est couvert depuis le 1er mai 2011 par un nouveau zonage sismique.

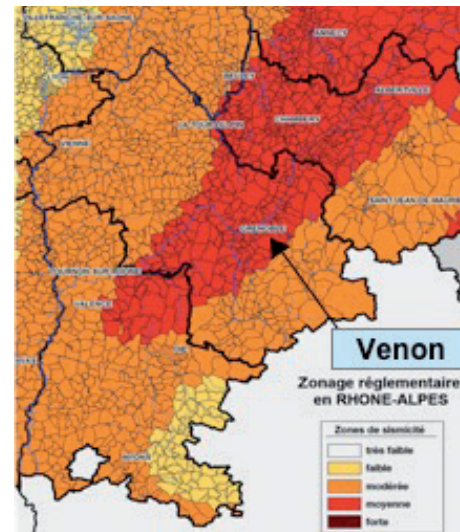
La commune se trouve désormais en zone de sismicité 4/5 (zone de sismicité moyenne). Le risque est devenu élevé mais à fréquence faible.

LA PREVENTION DU RISQUE

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision ; il n'existe en effet, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle intensité se produira un séisme. Le zonage sismique impose l'application de règles de construction parasismique pour les bâtiments neufs (règles « Eurocode 8 »).

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

Pour les hommes : blessures diverses, décès.
Pour les biens : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion.
Pour l'environnement : multiples pollutions.



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Mettez vous à l'abri : en vous protégeant sous un meuble solide, le lit, une table et éloignez vous des fenêtres. Si vous êtes dehors, éloignez vous des bâtiments (chute de matériaux). En voiture, ne descendez pas avant

la fin de la secousse.
• Ecoutez la radio. (France Inter 89,9 ou 99,4 ; France Info 105,1 et France Bleu 98,2 ou 102,8) des consignes vous seront données.
• Méfiez vous des répliques. D'autres secousses peuvent suivre la première.

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants, les ATSEMS et les animateurs les mettront en sécurité ; ils connaissent les consignes.
- Ne téléphonez pas : laissez les lignes à dispositions des secours. Privilégiez les SMS.

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans la région Rhône-Alpes-Auvergne, pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

La commune a notamment été touchée par les tempêtes de novembre 1982 et de décembre 1999.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les



autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.
www.vigilance.meteofrance.fr

mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Niveau 3 : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

SUIVEZ L'ÉVOLUTION Météo par le biais des médias (radios, télévision), sur le site www.meteo.fr ou sur le serveur téléphonique de Météo France au **08 92 68 02 15**.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

Niveau 1 : pas de vigilance particulière.

Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES

- Limitez vos déplacements.
- Ecoutez la radio.
(France Inter 89,9 ou 99,4 ; France Info 105,1 et France Bleu 98,2 ou 102,8) **des consignes vous seront données.**

LE RISQUE D'ATTENTAT TERRORISTE

QUELLES SONT LES RISQUES ?

Le terrorisme peut engendrer des risques de multiples natures impliquant des conséquences sur les personnes et les biens.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Pour les hommes : blessures, décès.
- Pour les biens : détériorations et/ou destructions.

LES RISQUES MAJEURS À VENON QUE FAIRE ?

LES MOYENS D'ALERTE

La commune de Venon est située à côté de l'agglomération grenobloise qui est équipée d'une sirène. Elle permet d'alerter la population en cas d'imminence d'une catastrophe.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Le réseau national d'alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

La France a défini un signal unique au plan national (décret 2005-1269 du 12/10/2005). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal ne doit pas être confondu

avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclenchements brefs utilisés pour l'appel des pompiers.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment de test, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation. Les caractéristiques de l'événement et les consignes de protection seront diffusées par la radio : mettez-vous à l'écoute de France Inter, de France Info ou des radios locales.



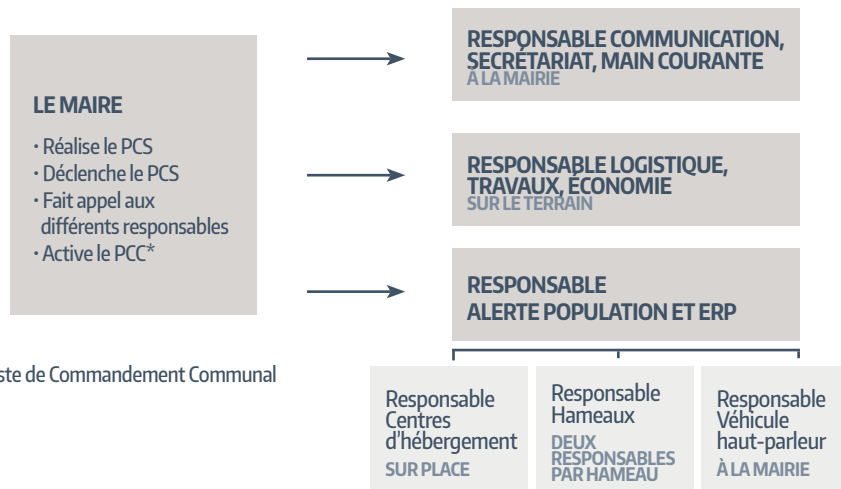
Son modulé sur 3 fois 1 min 41 s
«Confinez-vous»

Son continu de 30 secondes
«Vous pouvez maintenant sortir»

Vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant :

0800 50 73 05 (appel gratuit)

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



LES CONTACTS

MAIRIE DE VENON	04 76 89 44 11
LA METRO	04 76 59 59 59
PRÉFECTURE DE L'ISÈRE	04 76 60 34 00
POMPIERS DEPUIS LES TÉLÉPHONES MOBILES	18 OU 112
GENDARMERIE	17
SAMU	15

LES DIFFÉRENTS CENTRES D'HÉBERGEMENTS

MAIRIE DE VENON

Lieu-dit La Chappe - Chemin de l'Adret

EGLISE DE VENON

Lieu-dit La Chappe - Chemin de l'Adret

SALLE MULTI-ACTIVITÉS (REMPLACE L'ANCIENNE CANTINE)

Lieu-dit La Chappe - Chemin de l'Adret

ECOLE DE VENON

Lieu-dit La Chappe - Chemin de l'école

SALLE DES FÊTES

Lieu-dit La Chappe - Chemin de l'école

POUR EN SAVOIR PLUS

SUR LES RISQUES DANS LE DÉPARTEMENT

Site internet de la préfecture :

www.isere.gouv.fr/

Site internet de l'IRMa :

www.irma-grenoble.com/

SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES

Site du ministère de l'environnement :

www.prim.net

SUR LA COMMUNE

Le blog : www.venon.fr

LES RISQUES
MAJEURS
À VENON
QUE FAIRE ?

